



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00006

Numéro SIREN : 557 150 067

Nom ou dénomination : FITECO

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2017 sous le numéro de dépôt 4058

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)  
53004 LAVAL CEDEX  
TEL: 02 43 59 70 80  
www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

FITECO  
rue Albert Einstein  
Parc Technopole  
53810 Changé

V/REF : DG/CN/018  
N/REF : 71 B 6 / 2017-A-4058

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 20/11/2017, les actes suivants :

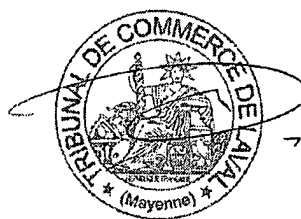
Rapport du commissaire aux apports en date du 07/11/2017  
- Apport de la clientèle de la SELAS JP LANDREAU

Concernant la société

FITECO  
Société par actions simplifiée  
rue Albert Einstein  
Parc Technopole  
53810 Changé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-4058 le 20/11/2017  
R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 20/11/2017,  
Le Greffier



**Gérard BIZIEN**  
*Expert-Comptable*  
*Inscrit au Tableau de l'ordre de la Région Paris Ile de France*  
*Commissaire aux comptes - Compagnie de Paris*  
*Expert honoraire près la Cour d'appel de Paris*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**APPORT EN NATURE DE LA CLIENTELE CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE DE LA  
SELAS JP LANDREAU A LA SOCIETE FITECO**

**7 Novembre 2017**

13, rue de Téhéran - 75008 PARIS  
Tél : 01.53 53 47 47 - Port : 06.13. 45.35.32 - Fax : 01.53 53 47 48 - E-mail : [gbizien@gbizien.fr](mailto:gbizien@gbizien.fr)  
N° de TVA infra : FR 80501208755

## **Rapport du commissaire aux apports**

### **Apport en nature de clientèle civile d'expertise comptable de la SELAS JP LANDREAU à la société FITECO**

**Aux associés,**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Monsieur le Président du Tribunal de commerce de LAVAL, le 20 septembre 2017, j'ai établi le présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce, en qualité de Commissaire aux apports.

La valeur des apports en nature a été arrêtée dans le contrat d'apport conclu entre les parties concernées.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet j'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales qui seront émises par la société bénéficiaire des apports.

Le présent rapport comporte quatre parties :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Avantages particuliers**
- 4. Conclusion**

## **1. Présentation de l'opération et description des apports**

### **1.1 Désignation des personnes et sociétés concernées**

#### **- Personne apporteuse**

Il s'agit de la SELAS JP LANDREAU qui est une société d'exercice libéral par Actions Simplifiées et dont le *capital* est de 150 000 euros divisé en 10 000 parts sociales de 15 euros chacune entièrement libérées. Les titres de cette société sont détenus intégralement par M. Jean-Pierre LANDREAU. Son siège social est situé au 3, rue de l'hippodrome, 44 300 NANTES. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 349 424 655.

La SELAS JP LANDREAU a uniquement une activité d'expertise comptable. Le portefeuille de clientèle apporté représente environ 337 K€ d'honoraires.

#### **- Société bénéficiaire des apports :**

Il s'agit de la société FITECO, société par actions simplifiée, au capital de 7 120 200 euros, dont le siège social est fixé à CHANGE (53810) Parc Technopole - rue Albert Einstein, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067. Elle est représentée par Messieurs Philippe BOURBON et Jean-Marie VANDERGUCHT.

La société FITECO a une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Elle est inscrite à l'ordre des Experts comptables des régions Pays de Loire, Orléans, Paris-Ile de France, Rouen-Normandie et à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes d'Angers.

Au 30 septembre 2016, les comptes consolidés du groupe faisaient état des éléments suivants :

-Capitaux propres 54 779 700 euros

-Résultat du groupe 6 646 300 euros

-Chiffre d'affaires net 94 494 818 euros

**- Activité d'expertise comptable :**

**Il s'agit de l'ensemble de la clientèle civile d'expertise comptable géré au sein de la SELAS JP LANDREAU.**

**1.2 Motifs et buts de l'opération**

**La Société FITECO, dans le cadre de sa croissance, souhaite intégrer de nouveaux associés et de nouvelles structures lui permettant d'accroître son rayonnement régional et présentant de fortes synergies avec ses établissements ou ses filiales.**

**Le présent apport répond à ces objectifs et permettra de renforcer la présence de FITECO dans le département de La Loire Atlantique.**

**1.3 Description et évaluation des apports**

**Conformément au règlement n° 2004-1B du 4 mai 2004 du comité de la réglementation comptable, les apports de la Société ont été valorisés à la valeur réelle, à la date de l'effet de l'opération, dans la mesure où l'opération est réalisée entre la SARL JPL AUDIT et la société FITECO et qui n'ont aucun lien en capital.**

**L'apport de l'activité civile de commissariat aux comptes a été évalué pour un montant de 285 000 € et se détaillant ainsi :**

- Eléments incorporels : 275 000 €**
- Eléments corporels : 10 000 €**

**Aucun passif, en contrepartie de l'actif apporté, ne sera mis à la charge de la Société bénéficiaire, de telle sorte que l'activité apportée à la Société FITECO par la SELAS JP LANDREAU s'établit à deux cent quatre-vingt-cinq mille (285 000 €).**

**La valorisation de la clientèle civile d'expertise comptable apporté a été analysé en fonction des chiffres d'affaires réalisés sur les 3 derniers exercices et sur la base du réalisé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 Juillet 2017.**

**La valorisation de la clientèle a été arrêtée en fonction d'un coefficient de 81,6% du montant du portefeuille de la clientèle civile d'expertise comptable au 31 Juillet 2017.**

#### **1.4 Rémunération des apports**

**La valorisation de la Société FITECO, bénéficiaire de l'apport, a été retenue en fonction de l'évaluation prise en compte pour le Fonds Commun de Placement d'Entreprise, constitué par FITECO et sur la base du bilan clos au 30 septembre 2016. La valeur de l'action arrêtée à 2 999 euros a fait l'objet, comme tous les ans, d'un rapport d'un expert indépendant.**

**Le nombre d'actions FITECO correspondant à l'apport est donc de  $285\,000 : 2\,999$ , soit 95,03 actions.**

**Ce chiffre a été arrondi à 95 actions et se concrétisera dans la société FITECO, en contrepartie des titres acquis, par une augmentation de capital de 28 500 euros, augmentation de capital assortie d'une prime d'apport de 256 405 euros, soit un total de 284 905 euros.**

**Compte tenu de l'arrondi à 95 actions, la SELAS JP LANDREAU recevra une soulte, payable comptant, d'un montant de 95 euros.**

**Le capital de la Société FITECO sera ainsi porté de 7 149 000 euros à 7 177 500 euros.**

**La différence entre le montant net des apports (284 905 euros) et le montant de l'augmentation de capital (28 500 euros) sera inscrite au compte « prime d'apport » pour un montant de 256 405 euros, compte sur lequel porteront les droits des associés de la société bénéficiaire.**

**Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions antérieures avec effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire constatant la réalisation définitive de l'apport d'actif**

#### **1.5 Propriété et jouissance**

**La société FITECO sera propriétaire de l'activité civile d'expertise comptable à compter du jour de la réalisation effective de l'apport et en aura la jouissance à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire constatant la réalisation définitive de l'apport.**

**Les 95 actions nouvelles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, entièrement assimilées aux actions anciennes. Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice 2016/2017.**

#### **1.6 Conditions suspensives**

**Les apports et les modalités de rémunération ne deviendront définitifs qu'au jour :**

- de leur vérification par le présent rapport ;**
- de l'approbation dudit rapport par les associés de la société FITECO qui statuera au vu du présent rapport en conformité des prescriptions légales, et après avoir entendu le rapport du Directoire;**
- de l'approbation et la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société FITECO, correspondant à la rémunération desdits apports.**

**A défaut de ces conditions, les apports seront considérés comme nuls et nonavenus, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre ;**

## **2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

### **2.1 Diligences accomplies**

**J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.**

**Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, étant rappelé que ces diligences ne peuvent être assimilées à un audit d'acquisition, ni à une mission de due diligence.**

**En tout état de cause, les conclusions de mes diligences ne peuvent être utilisées par des tiers susceptibles de prendre connaissance de ce rapport, notamment pour décider de faire ou ne pas faire.**

**Les travaux auxquels je me suis livré ont porté principalement sur les points suivants :**

- **Entretiens avec les dirigeants des sociétés concernées ;**
- **Prise de connaissance de la documentation juridique et financière utile à l'accomplissement de ma mission et j'ai obtenu toute précision sur les conditions économiques qui régissent l'opération.**
- **Examen des comptes annuels au 31 décembre 2016 de la société SELAS JP LANDREAU et ceux du 30 septembre 2016 de la société FITECO.**

**J'ai comparé le montant des honoraires estimés sur la clientèle existante au 31 Juillet 2017, soit 336 919 euros, avec la valeur retenue pour l'estimation de la clientèle, soit 275 000 euros. Le pourcentage moyen de valorisation de 81,6 % me paraît correct et ne laisse pas apparaître de surévaluation de l'activité apportée.**

**L'évaluation des biens corporels apportés pour 10 000 € me paraît correcte.**

**Par ailleurs je me suis assuré, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.**

## **2.2 Appréciation de la valeur des apports**

**L'évaluation du total de cet apport à 285 000 euros n'appelle pas de commentaires particuliers comme les paragraphes 1.4 et 2.1 le montrent.**

## **3- AVANTAGES PARTICULIERS**

**L'opération d'apport projetée n'implique aucun avantage particulier.**

#### **4- CONCLUSION**

**Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports décrits ci-dessus, dont le montant s'élève à 285 000 euros n'est pas surévaluée, et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport soit 28 500 euros, ainsi que de la prime d'apport de 256 405 euros et de la soulte de 95 euros. Par ailleurs je n'ai constaté aucun octroi d'avantages particuliers.**

Paris, le 7 novembre 2017

**Gérard BIZIEN**

**Commissaire aux Apports**